

# COMPTE DE PLACEMENT AVANTAGE RBC®

Constitution de  
patrimoine familial



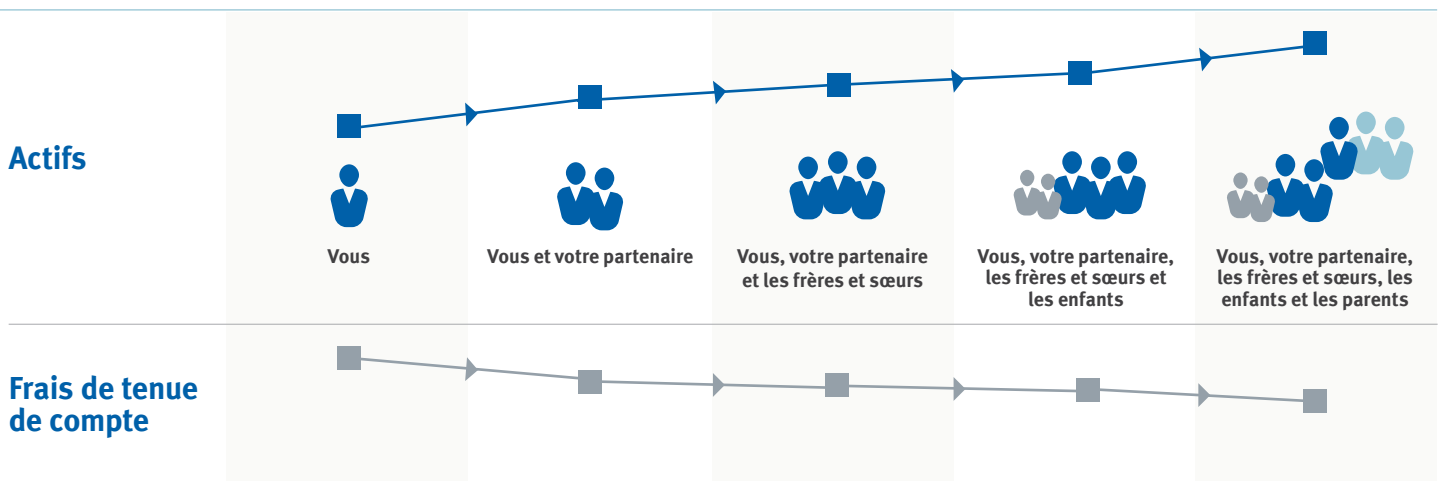
# La famille, ça compte – Constituez votre patrimoine ensemble



## COMPTE DE PLACEMENT AVANTAGE RBC®

- Conçu pour vous aider, vous ainsi que les membres de votre famille dans tout le Canada, à réduire le coût global de vos placements.
- Vous et votre famille pouvez commencer à bénéficier de frais plus bas en détenant des actifs combinés de 250 000 \$ ou plus dans ce compte.\*
- Les frais diminuent à mesure qu'augmentent vos actifs combinés.
- Les membres de votre famille, dont le conjoint, les parents, les enfants et les frères et sœurs (et les membres de leur famille immédiate), profitent d'une tarification dégressive.

Réduisez les frais de votre compte à mesure que la valeur de vos actifs augmente



\* S'applique uniquement aux placements en fonds communs de placement.

# Pour commencer



- 1** Regroupement des comptes de fonds communs de placement de tous les membres de votre famille au sein du Compte de placement Avantage RBC. Les comptes et les renseignements personnels restent distincts et leur confidentialité est préservée – on ne tient compte des placements totaux de la famille qu’aux fins de calcul des frais.
- 2** Un planificateur financier autorisé, un spécialiste financier, Plateforme numérique ou un représentant, Télé-Placements Royal peut vous fournir des conseils et un plan financier personnalisé, qui comprend des recommandations de fonds et des mises à jour régulières.
- 3** Chaque membre de la famille peut choisir parmi une gamme complète de fonds communs de placement de RBC Gestion mondiale d’actifs Inc.
- 4** Une tarification dégressive s’applique aux actifs que les membres de votre famille et vous détenez dans le compte.
- 5** Tous les membres de la famille bénéficient des mêmes frais réduits au fur et à mesure que vos actifs familiaux s’accroissent.
- 6** Les frais sont clairement indiqués et ils pourraient être déductibles si vous investissez dans des comptes imposables. Veuillez vous adresser à un fiscaliste pour obtenir des conseils fiscaux précis.

# Une plus grande valeur



	Réduction des frais à payer en contrepartie des conseils, de l'accessibilité et du service au fur et à mesure de la croissance de votre actif familial
	Conseils et service personnalisés
	Possibilité de choisir parmi une gamme complète de fonds communs de placement de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
	Portrait clair de vos placements
	Taux privilégiés pour d'autres produits et services RBC

Adressez-vous à un conseiller RBC ou visitez le [www.rbc.com/investissementfamilial](http://www.rbc.com/investissementfamilial) pour voir comment le Compte de placement Avantage RBC cadrerait avec votre plan financier global.

Les fonds communs de placement sont distribués par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI), qui offre aussi les services de planification financière et les conseils en placement. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire l'aperçu ou le prospectus du fonds avant d'investir. Les titres de fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds RBC, les fonds PH&N, les fonds BlueBay et les fonds Catégorie de société RBC sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). RBC GMA, FIRI, Banque Royale du Canada, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Les fonds RBC, les fonds PH&N, les fonds BlueBay, les fonds Catégorie de société RBC et Banque Royale du Canada sont des émetteurs reliés à FIRI. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © Banque Royale du Canada, 2018.

